GROUPE LHOTELLIER

OISE TP

AVIS SUR LA PROPOSITION DE REMISE EN ETAT

-

DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) SUR LA COMMUNE DE FEUQUIERES (60 690)

Établie selon l'article R.512-46-4 du Code de l'environnement

Adressée en 1 exemplaire à Monsieur le Maire de Feuquières

Document OISETP/L0475/PD/160520

20/05/2016

OISE TP - 30 Avenue Salvador Allende - 60 000 BEAUVAIS - Tel : 03.44.10.53.50 - Fax : 03.44.05.39.09

DÉPARTEMENT DE L'OISE

GROUPE LHOTELLIER

OISE TP

30 Avenue Salvador Allende

60 000 BEAUVAIS

Téléphone : 03.44.10.53.50

Télécopie : 03.44.05.39.09

E-Mail : oisetp@lhotellier.fr

AVIS SUR LA PROPOSITION DE REMISE EN ETAT

Établie selon l'article R.512-46-4 du Code de l'environnement

DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) COMMUNE DE FEUQUIERES (60 690)

LHOTELLIER SOLUTIONS

Rue du Manoir

76 340 Blangy-sur-Bresle

Téléphone : 02.35.17.60.00

Télécopie : 02.35.17.68.90

E-Mail : lhotellier@lhotellier.fr

Contact : Pierre DENUDT - pierre.denudt@lhotellier.fr – 06.89.79.50.78

Référence Interne : OISETP/L0475/PD/160520

Ind	Date	Objet	Établi par	Approuvé par
1	20/05/2016	Première diffusion	P. DENUDT	C. BULENGER

1. Présentation succincte du projet et contexte de la demande

La société Oise TP, sise 30 Avenue Salvador Allende à BEAUVAIS et représentée par M. BULENGER Christian en qualité de Directeur du Territoire du Beauvaisis, projette l'aménagement et l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de 1,2 ha sur la commune de Feuquières (60 690) dans le département de l'Oise.

Présentant une capacité de 18 000 m^3, l'installation, relevant de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de la rubrique 2760-3 «Installations de stockage de déchets inertes » est soumise à enregistrement.

Conformément à l'article R.512-46-3 et R.512-46-4 du Code de l'Environnement, le présent projet a fait l'objet d'un dépôt de dossier d'enregistrement en date du 18 avril 2016 en Préfecture de l'Oise.

Suite à l'examen de la demande, la DREAL de Picardie, service instructeur pour la Préfecture de l'Oise, a notifié l'irrecevabilité du dossier eu égard aux éléments manquants suivants :

- Capacités techniques et financières de la société Oise TP ;
- Avis du maire de la commune de Feuquières et du propriétaire sur la proposition de remise en état du site.

En conséquence, et conformément à l'alinéa 5° de l'article R.512-46-4 du Code de l'environnement qui fixe les éléments constitutifs du dossier d'enregistrement, le présent document a pour objet de soumettre, pour avis, au maire de Feuquières, et plus généralement au conseil municipal la proposition de réaménagement et de remise en état du site après exploitation.

La position du maire de Feuquières viendra compléter le précédent avis favorable du conseil municipal (extrait du registre des délibérations du conseil municipal n°271) déposé en préfecture le 23 décembre 2015 et intégré au dossier d'enregistrement en Annexe 9.

2. Identité du pétitionnaire

Le présent projet est porté par la société OISE TP dont les principaux renseignements sont décrits-ci-après :

Raison sociale	Oise TP
Forme juridique	Société par actions simplifiées
Adresse du siège social	Rue du Marais 76 340 BLANGY-SUR-BRESLE
Immatriculation	B381 818 558
Numéro SIRET	31304127900057
Code APE	Construction de routes et autoroutes (4211Z)
Adresse du site d'exploitation	Route Départementale D96 – Lieu-dit « Les Fosses » 60 690 FEUQUIERES
Téléphone	03.44.10.53.50
Fax	03.44.05.39.09
Qualité du signataire de la demande	Monsieur BULENGER Christian agissant en qualité de Directeur du territoire du Beauvaisis
Dossier suivi par	Pierre DENUDT
Mail/Tel	pierre.denudt@lhotellier.fr / 06.89.79.50.78

Tableau 1 : Présentation du demandeur

3. Présentation des modalités opérationnelles relatives à la remise en état du site après exploitation

3.1 Modalités générales

Les opérations de régalage et de reprofilage du terrain concerné par des déchets inertes seront dirigées par la société Oise TP conformément aux prescriptions définies :

- Par l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Par le propriétaire de la parcelle D48, M. DECAUX en amont du projet.

Durant toute l'exploitation de cette installation de stockage de déchets inertes et conformément à la convention entre Oise TP et M. DECAUX en date du 12/11/2015 (Confer. Annexe 8 du dossier d'enregistrement), le propriétaire confie la gestion de la zone concernée à la société OISE TP suivant les termes de ladite convention.

La superficie de la zone concernée par le stockage de matériaux inertes est d'environ 1,2 hectare. La capacité totale du site est d'environ 18 000 m^3 soit un tonnage d'environ 30 600 tonnes.

Suivant un volume annuel de déchets bruts estimé à 1 800 m^3 soit un tonnage de 3 060 tonnes (, la durée de vie de l'ISDI sera environ de 10 ans.

3.2 Mode d'exploitation de l'installation et réaménagement

L'exploitation de l'ISDI sera effectuée en un seul bloc avec aménagement et reprofilage du terrain selon les plans projets exposés ci-après.

De manière générale, les cotes topographiques moyennes du terrain actuel seront rehaussées de 1,5 mètre avec des variations allant de plusieurs dizaines de centimètres à 3,5 mètres suivant le projet de réaménagement défini par Oise TP.

Lorsque la côte finale aura été atteinte, des terres végétales seront placées sur la zone remblayée (à minima 30 cm) et permettront la reprise de la culture ou à défaut la mise en œuvre d'une prairie permanente. Le réaménagement sera coordonné par Oise TP à la fin de l'exploitation de l'ISDI.

Le réaménagement de l'ISDI (reprofilage et régalage du terrain) sera progressif et se fera au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation.

Il aura pour objectif d'intégrer de manière raisonnée le site dans le paysage local.

Une fois le remblaiement finalisée, le réaménagement consistera en la mise en œuvre des opérations suivantes :

- Modelage des matériaux inertes afin d'atteindre le profil topographique final souhaité et présenté dans les figures suivantes ;
- Régalage des stocks de terres végétales, préalablement décompactée, afin de former une couche de terres végétales d'une épaisseur à minima de 30 cm ;
- Revégétalisation spontanée ou mise en culture de la zone réaménagée facilitant l'intégration paysagère du site dans son environnement.

Cette configuration finale facilitera l'écoulement des eaux pluviales par ruissellement en périphérie et sur site vers la vallée sèche localisée au Sud de la zone concernée. La pente adoptée permettra également d'assurer une stabilité géotechnique du massif de matériaux inertes.

La mise en place d'une couverture terreuse végétalisable en fin d'exploitation facilitera aussi la remise en culture de la zone exploitée. Ce dispositif permettra de répondre au besoin d'intégration paysagère en favorisant la reprise de la culture.

Relevé topographique initial

Relevé topographique projet

Coupes Transv. et Longitu.

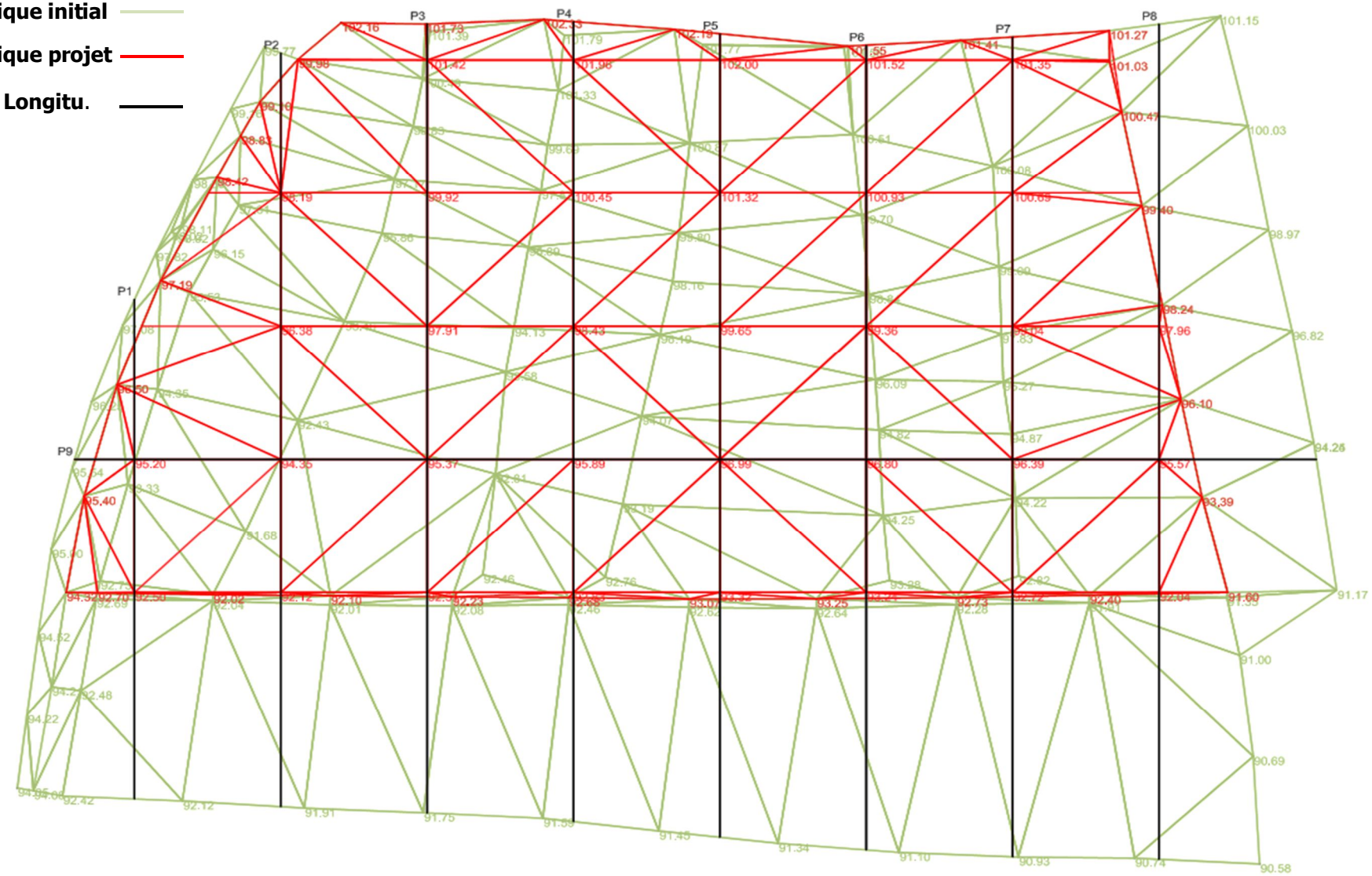

Figure 1 : Relevés topographique avant (vert) et après (rouge) projet ISDI

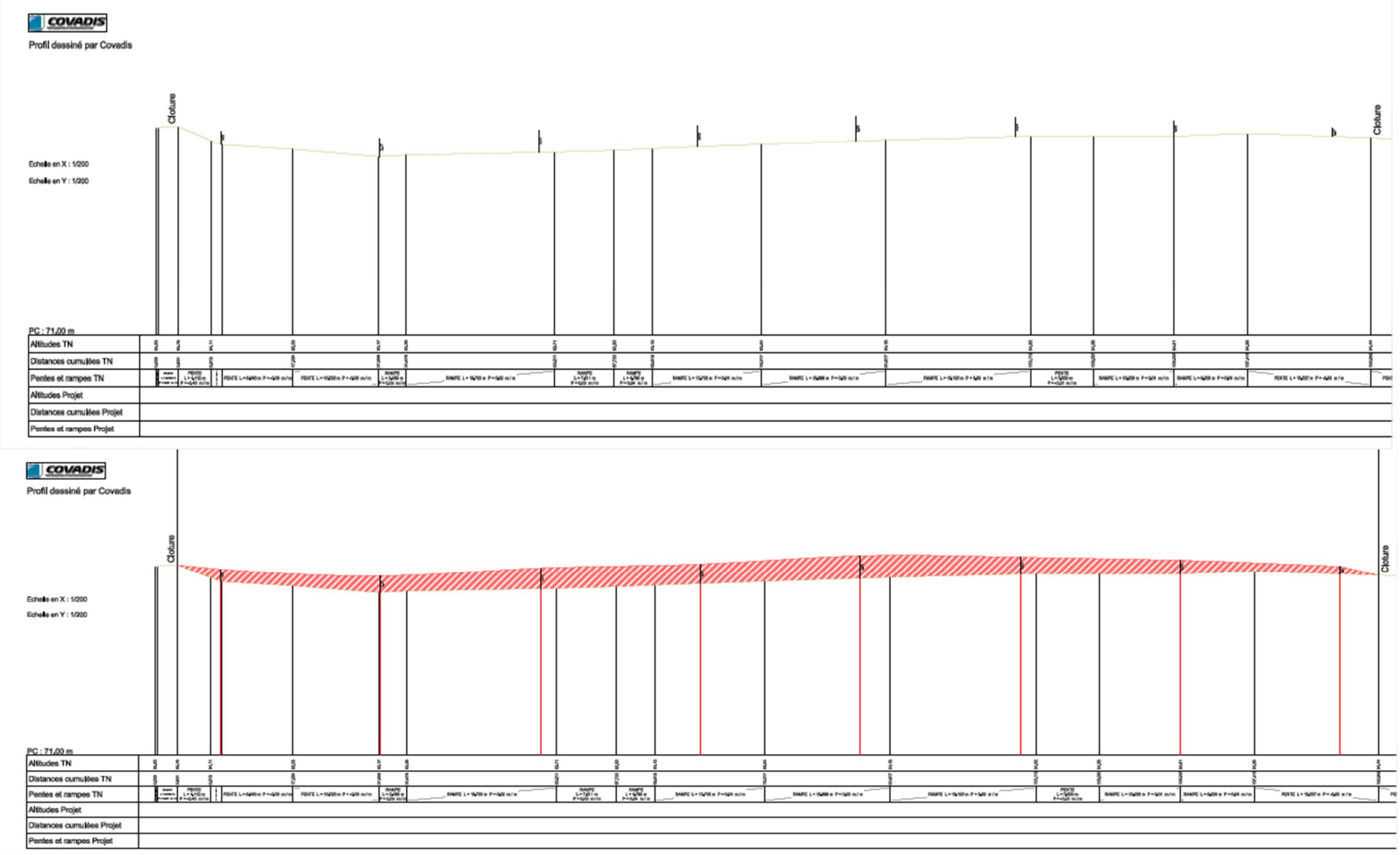

Figure 2 : Coupe longitudinale P9 avant et après projet ISDI

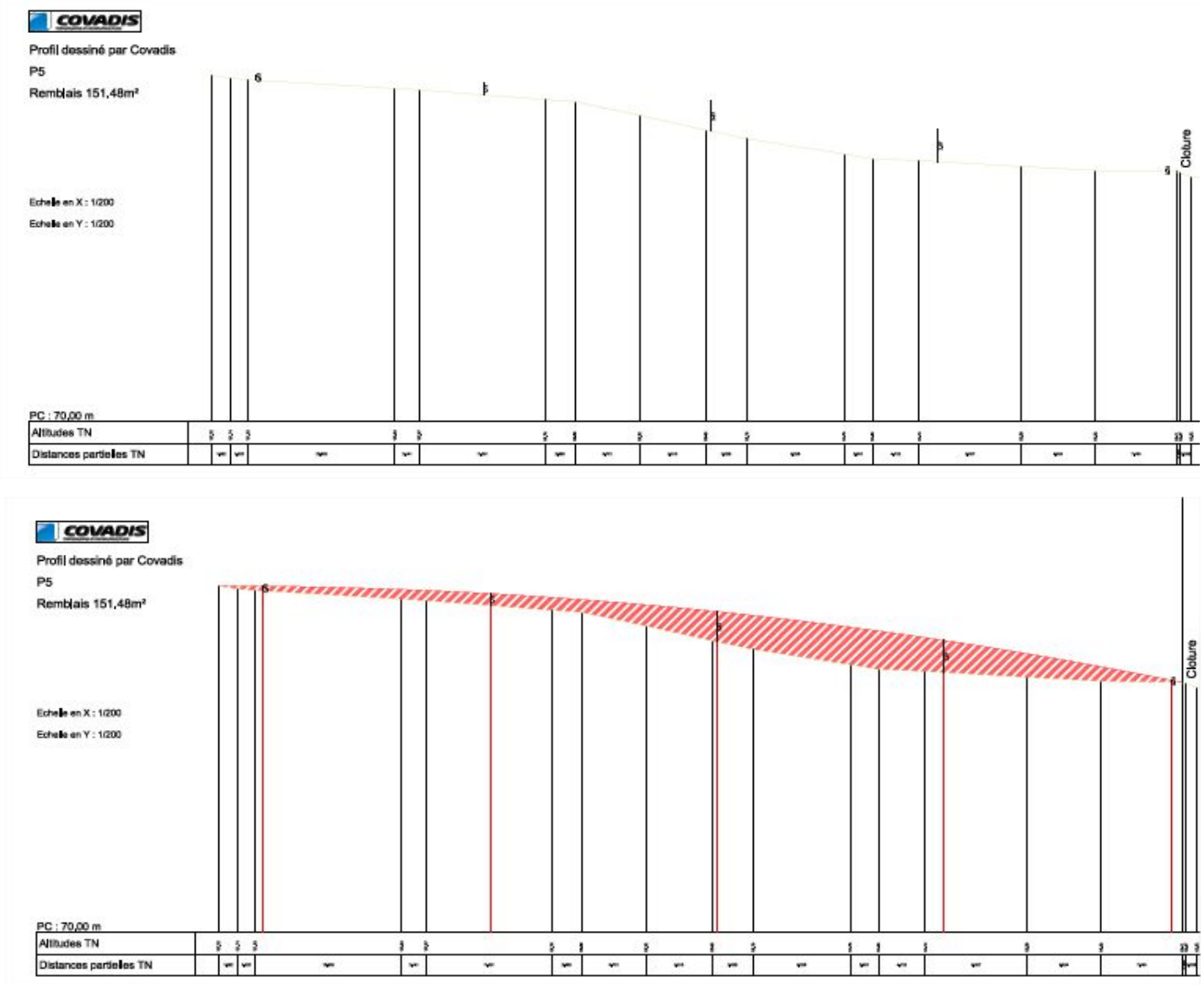

Figure 3 : Coupe transversale P5 avant et après projet ISDI